

L'octane ne se mesure pas, monsieur l'Orateur. Il s'agit tout simplement d'un hydrocarbure saturé dont la formule est  $C_8H_{18}$ , et je m'en souviens. De plus, l'indice d'octane sert tout simplement à mesurer la valeur antidétonante. Au lieu d'écouter nos illustres collègues, qui semblent avoir le don de l'omniscience, peut-être quelqu'un aurait-il pu donner des indications plus précises. Au fait, l'autre jour, j'écoutais à la télévision le président d'une compagnie de pétrole assez importante donner des précisions intéressantes sur la question de plomb dans l'essence et sur l'octane.

Mon collègue d'Ottawa-Ouest (M. Francis) est très bien renseigné là-dessus, mais il faut reconnaître que les travaux de la Chambre sont tellement bien organisés que nous avons été pris au dépourvu par cette affaire. Nous discutons donc simplement pour discuter et, partant, confesser notre ignorance.

Il serait important, à mon sens, de parler plutôt de quelque chose que nous connaissons. Voilà pourquoi je ne voudrais pas abuser du temps de la Chambre. Je ne connais pas grand-chose à ce sujet.

Je me souviens avec plaisir de ce que j'ai pu apprendre à l'université, mais, malheureusement, mes souvenirs sont maintenant un peu effacés. J'aimerais qu'un expert en la matière puisse nous renseigner sur cette importante question, lors de l'étude du bill au comité.

[Traduction]

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, je veux dire seulement que le bill a peut-être plus d'importance que ne lui en prêtent certains députés. Je viens d'une région dotée d'un aéroport international et je crois que la qualité de l'essence et des différents types de carburant est très importante. On me dit que le taux d'octane est un facteur fondamental pour évaluer l'essence. Le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) a-t-il pensé aux variations de prix entre différentes qualités? Le consommateur n'est pas à même de juger si en payant 5c de plus par gallon il obtient une valeur supplémentaire de 5c., ou peut-être seulement de 1c. C'est peut-être à cela que pensait le très compétent secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney) lorsqu'il a fait ses observations.

J'appuie ce bill, monsieur l'Orateur. Je recommande aussi au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford)—il peut bien ajouter cela à son programme de travail pas trop chargé et à M. Young, qui, tout comme ses 120 subordonnés, touche actuellement un traitement sans avoir rien à faire—d'enquêter sur les écarts dans les prix pratiqués pour des essences à indices d'octane différents.

[Français]

**M. Albert Bécharde (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'ai cru entendre, tout à l'heure, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Isabelle) faire allusion au fait que les travaux de la Chambre semblaient plus ou moins bien organisés à cette heure du jour, le vendredi. A mon avis,

il est bon que la Chambre, ainsi que l'honorable secrétaire parlementaire, sachent que les ministériels sont très bien préparés pour discuter des articles n<sup>os</sup> 1 et 2 figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire des bills proposés par le leader parlementaire de l'opposition officielle, l'honorable député de Peace-River (M. Baldwin) et par l'honorable député d'Egmont (M. MacDonald), qui traitent respectivement de la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de l'abolition de la peine corporelle.

N'eussent été les absences de certains députés de l'opposition officielle, nous aurions pu procéder à l'étude des bills qui figuraient en tête de liste.

• (4.30 p.m.)

[Traduction]

**M. J. E. Walker (York-Centre):** Monsieur l'Orateur, je crois que bien des commentaires faits jusqu'à présent dépassent la portée de ce bill dont le contexte est particulièrement étroit. Très franchement, il m'est difficile d'accepter qu'il soit renvoyé au comité sur la foi des discours prononcés ici. S'il allait au comité à la suite de ces discours, on serait amené à penser qu'il y est renvoyé pour permettre au comité permanent de procéder à une enquête approfondie de l'ensemble du commerce de détail de l'essence. Ce n'est pas l'objectif de ce bill. Permettez-moi d'en lire la note explicative qui est très simple:

Ce bill a pour objet d'exiger que toute l'essence qui est vendue au public doit porter, dans un lieu bien en vue dans le local de la vente, le taux d'octane selon une norme reconnue que prescrira le ministre de la Consommation et des Corporations.

Ce sujet est très étriqué et si le bill va au comité, c'est ce dont il sera discuté. Il est temps de l'étudier sous son vrai jour et d'examiner ce que son parrain avait en tête.

Quand je demande à un pompiste de remplir le réservoir de ma voiture, même si je vois affiché l'indice d'octane de l'essence qu'on me vend, je n'en connais pas la signification. J'ignore ce qu'est l'indice d'octane. Ça pourrait aussi bien être une araignée à trois pattes.

Qu'il me soit permis de rappeler à la Chambre que l'objectif de ce bill est très limité. Il concerne l'affichage d'une indication dans les stations-service visant à informer les rares spécialistes de l'indice d'octane de l'essence qu'ils achètent. Je vois que le motionnaire du bill m'approuve de la tête. Si on tient compte du contexte étroit du bill, il serait peut-être bon de le renvoyer au comité pour enquête, mais seulement dans ce contexte limité.

Je comprends mal ce que son parrain avait en tête ni quels éclaircissements il estime devoir apporter au public. Il doit savoir ce qu'indice d'octane veut dire. D'après moi, il appartiendrait plutôt aux compagnies pétrolières de renseigner le public sur la signification de l'indice d'octane.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que ce bill s'insère dans un cadre très étroit. Peut-être l'indice d'octane ne veut-il rien dire pour le public mais le parrain du bill pense le contraire. J'espère que le comité auquel il sera renvoyé n'aura pas envie de dépasser ce contexte étroit et que la discussion ne mènera pas à un débat public approfondi ou à une enquête pous-